



Conf Batonniers



Edition spéciale
Université d'été
2023



@conferencedesbatonniers

Newsletter spéciale 11^{ème} UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS « JUSTICE ET TERRITOIRES »

Éditorial de Maxime ROSIER et Iris CHRISTOL, bâtonnier et vice-bâtonnière de Montpellier

Accueillir l'Université d'été des barreaux de notre Conférence est, pour un bâtonnier, un moment inoubliable. C'est un honneur tout autant qu'un plaisir de rassembler, chez soi, cette famille éparse pour partager des moments riches de réflexion, d'échange et de réjouissance. La famille était en l'occurrence au complet puisque Monsieur le président du Conseil national des barreaux ainsi que Madame le bâtonnier et Monsieur le vice-bâtonnier de Paris ont, par leur présence, témoigné de l'estime qu'ils portent à la Conférence des bâtonniers de France.

Il nous appartient donc de remercier chaleureusement le Bureau de la Conférence et son président d'avoir choisi Montpellier pour cette Université d'été. Nous souhaitons également remercier tous les bâtonniers présents et dire à celles et ceux qui n'ont pu se joindre à nous à quel point ils nous ont manqués.

Le barreau de Montpellier aime la Conférence des bâtonniers. Cet attachement s'y transmet avec le bâton dans l'oralité des échanges si particuliers qui se tissent de bâtonnier à bâtonnier. La Conférence est l'institution porteuse de nos traditions et de nos usages dont la défense n'est pas une cause nostalgique mais la meilleure garantie de notre identité. La Conférence est au plus près de nos barreaux et elle l'a de nouveau démontré par le choix du thème de cette Université d'été : « *Justice et Territoires* ». La Conférence c'est, enfin, pour nous, un incomparable supplément de confraternité que nous avons ressenti tout au long de cette Université d'été.

11^{ème} Université d'été de la Conférence des bâtonniers

La 11^{ème} Université d'été de la Conférence des bâtonniers avait lieu cette année à Montpellier du 23 au 26 août 2023.

Cette manifestation constitue une formation spéciale de la Conférence puisqu'elle se veut un lieu d'échange, de réflexion et de convivialité ouvertes aux (vice-) bâtonnières et aux (vice-) bâtonniers, en fonction ou élus, ainsi qu'aux membres des conseils de l'ordre de toute la France, avec pour objet de réfléchir et de débattre ensemble. Le bâtonnier Maxime ROSIER et la vice-bâtonnière Iris CHRISTOL ont ainsi accueilli l'ensemble des participants le mercredi soir, à la Maison des avocats de Montpellier, dans une ambiance chaleureuse. Cette année encore, cette Université d'été a connu un franc succès puisque le nombre de participants n'a jamais été aussi élevé avec un total de 139.



Discours d'accueil dans les jardins de la Maison des avocats de Montpellier ©Julie Carretier Cohen

L'ouverture des travaux

Cette année, le thème de l'Université d'été était au cœur des préoccupations de la Conférence des bâtonniers : JUSTICE & TERRITOIRES. L'article premier de la Constitution de notre Vème République dispose notamment que « *La France est une République indivisible* » ; par voie de conséquence, la Justice doit être la même pour tous, la Cour régulatrice étant à Paris précisément pour assurer que la loi est partout appliquée de la même façon.

Mais au-delà du vœu de nos dirigeants, qu'en est-il en réalité ? Qu'en est-il de l'égalité de la Justice et de l'égalité d'accès de la Justice en France ? Qu'en est-il au regard de l'évolution de notre société ? De l'évolution des technologies ? Le triptyque des Trente Glorieuses « *maison – voiture – supermarché* » a vécu. Désindustrialisation, apogée de la société du loisir, poursuite de la périurbanisation et mondialisation sont passées par là. « *La France résidentielle des villes TGV sont devenues l'habitat naturel des professions du tertiaire supérieur* » constatent Jérôme FOURQUET et Jean-Laurent CASSELY dans leur ouvrage *La France sous nos yeux* paru en 2021.



Ouverture des travaux par le Président Bruno BLANQUER

Nous assistons aujourd'hui à une métropolisation de notre société, c'est-à-dire à une concentration démographique des activités économiques, culturelles et sociales dans les grandes villes et à une logique de « centralisation régionale » des métropoles auxquelles s'oppose une logique de répartition territoriale visant à garantir un équilibre entre les grands pôles urbains d'une région.

Le poids des métropoles est incontestable. En novembre 2017, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires exposait que les 3/4 des emplois créés depuis 2007 se concentraient dans 15 des 22 métropoles. Nous avons tous entendu parler de « déserts médicaux », de « déserts judiciaires » ... et la question se pose de savoir comment lutter contre cette désertification.



Accueil du bâtonnier de Montpellier, Maxime ROSIER

Si les questions sont nombreuses, les craintes le sont tout autant et l'on sait bien que le sentiment d'abandon (et au-delà, la hantise du déclin) nourrit le populisme au détriment de la cohésion nationale et qu'une justice qui n'est plus accessible partout dans les territoires risque de conduire des justiciables à se faire justice eux-mêmes, ce qui n'est pas admissible dans un État de droit.

Aujourd'hui, l'attractivité des territoires est devenue un enjeu central : la population retraitée de plus en plus nombreuse qui choisit son lieu de résidence et le développement du secteur tertiaire avec l'affaiblissement des activités de production et l'essor du télétravail rendent les actifs plus mobiles. Les territoires doivent donc être attractifs pour attirer retraités et actifs mobiles.

L'enjeu de cette Université était donc de pouvoir réfléchir aux évolutions constatées dans nos territoires en termes de Justice, d'échanger les expériences, d'apporter des éléments de réponses aux questions qui se posent et de débattre ensemble.

Après le mot d'accueil du bâtonnier de Montpellier Maxime ROSIER le jeudi matin et l'ouverture des travaux par Bruno BLANQUER, Président de la Conférence des bâtonniers, les travaux proprement dits ont débuté par un état des lieux de la situation des territoires et des ordres d'avocats présenté par l'ancienne Directrice de l'Observatoire du CNB et aujourd'hui dirigeante de « Territoires, Transitions et Ecosystèmes ».



1^{ère} table ronde animée par le bâtonnier Marc BOLLET

S'en sont suivies durant ces trois demi-journées 4 tables rondes qui ont permis de réunir des personnalités politiques, des magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, des universitaires ainsi que des bâtonniers représentants des barreaux de tailles différentes :

- La première, ayant pour thème « *Evolution démographique des villes et incidence sur les services publics, en particulier celui de la justice* »,
- La seconde sur « *L'accès au juge, les nouvelles technologies et la postulation* »,
- La troisième sur « *Territoires, Justice & élus locaux, rôle de l'État et rôle des collectivités territoriales* »,
- La dernière sur « *Territoires & accès au juge (en métropole et outre-mer)* ».



La 2^{ème} table ronde animée par le bâtonnier Michel BENICHOU et la 3^{ème} table ronde animée par le bâtonnier Rémy LEVY

Les réflexions des différentes tables rondes

Au cours des travaux, les intervenants ont mis en avant la grande diversité des territoires tant par le niveau de leur population que par les niveaux de revenus de leurs habitants ou des lieux d'habitat. Ils se sont interrogés sur le devenir post-covid du phénomène de métropolisation qui avait caractérisé bon nombre des dernières évolutions.

Il a été noté que la France reste un pays extrêmement centralisé dans lequel le caractère artificiel de la carte administrative des régions demeurait, avec un processus décisionnel très vertical, partant de Paris et de l'administration centrale pour être décliné au niveau régional ou local. À ce titre, toutes les démarches de décentralisation demeurent un processus initié par l'État, ce processus étant très différent de ce que peuvent connaître nombre de nos pays voisins où le niveau local jouit d'une vraie autonomie sur de nombreux points, induisant une certaine horizontalité, très différente de la verticalité française.

Il a été relevé que ce schéma vertical se retrouvait dans l'organisation du ministère de la Justice avec, néanmoins, la caractéristique d'une administration centrale relativement faible qui débouche sur une volonté de faire descendre à un niveau régional la prise de certaines décisions, notamment budgétaires, tout en limitant le nombre de lieux de prise de décision et de gestion au travers de cours gérant leur budget et ceux de plusieurs cours voisines.

Cette organisation a été comparée avec celle de la juridiction administrative où tout procède du Conseil d'État, justice administrative qui, à la différence de la justice civile, a augmenté très sensiblement le nombre de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ces dernières années et qui a l'énorme avantage de ne pas connaître de difficultés budgétaires.

Les élus, sénateurs, députés et maires, ont tous insisté sur les répercussions extrêmement négatives de la réforme Dati réformant la carte judiciaire de 2007-2011, qui a supprimé plusieurs centaines de juridictions.

« La France périphérique a eu le sentiment que la justice lui tournait le dos » et de l'avis général, ce traumatisme est toujours présent.

Il doit être travaillé pour améliorer cette situation résumée par le côté paradoxal que l'on peut relever quand, après avoir éloigné le citoyen de son juge, on a rebaptisé une partie des juridictions restantes de « juridictions de proximité ».

Il a été également relevé que la fermeture d'un point de justice entraînait la disparition d'une partie du contentieux, la réduction de l'offre d'avocats et des problèmes d'accès à la juridiction pour les justiciables souvent extrêmement importants, liés à leur éloignement, la faiblesse des transports publics et la précarité de nombre d'entre eux. En miroir de cette situation, le développement des juridictions de proximité accompagné par les élus locaux est de nature à entraîner l'accroissement de l'offre de droit lié à l'augmentation du nombre de cabinets d'avocats qui vont s'installer aux alentours.



Ouverture de la 3^{ème} et dernière matinée par Frédéric MORTIMORE, Président de la Commission Formation et 4^{ème} table ronde animée par la vice-bâtonnière de Montpellier Iris CHRISTOL

Pour l'accès au droit, l'apport des maisons France Services a été souligné en même temps que les difficultés budgétaires liées sur la durée à leur fonctionnement avec un désengagement progressif de l'État.

Les élus locaux ont fait part des difficultés rencontrées sur des sujets sensibles de maintien de l'ordre telles que les occupations illicites de terrain qui se multiplient pendant la période estivale, difficultés augmentées et renforcées par la baisse des effectifs liés aux congés tant dans les préfetures que dans les parquets. Pourtant, en ces temps où on oppose volontiers le ministère de l'Intérieur à celui de la Justice, il a été rappelé que « la justice est plus difficile à assurer que l'ordre ».

L'influence des nouvelles technologies sur l'accès au juge et le travail des avocats a également été abordé. Les difficultés du ministère de la Justice dans la conduite de ces évolutions informatiques ont été soulignées. A également été soulignée la nécessité de maintenir une réelle proximité du justiciable et de l'avocat avec le juge, les retours de l'ensemble des participants sur la visio-audience étant très réservés pour ne pas dire franchement négatifs, même si la visio peut s'avérer très utile, notamment lorsque la géographie ou la météo empêchait les contacts en présentiel entre l'avocat et son client poursuivi au pénal.

Divers exemples de fonctionnement de juridictions ont été donnés. Ceux-ci ont confirmé la très grande diversité qu'il pouvait y avoir concernant l'activité de nos tribunaux et les cours en matière de délais.

Ainsi, de ces travaux ont émergé des réflexions et des propositions pour redéfinir la place du bâtonnier dans la cité et pour que les avocats aient accès aux études sur l'évolution des juridictions mise en place par l'inspection générale de la justice. Il est également apparu pertinent de mettre en place le travail avec les référents territoriaux, de participer aux actions pour agir sur les politiques locales, de participer collectivement aux outils dont nous disposons comme les conseils de juridiction, d'approfondir le travail sur les maisons France Services, de recréer un lien entre élus locaux et barreaux et de travailler localement pour la réimplantation de juridictions de proximité.



Le Président Bruno BLANQUER et le Premier Vice-Président Jean-Raphaël FERNANDEZ

Les candidats au collège ordinal Province soutenus par la Conférence des bâtonniers lors des prochaines élections du CNB

Cette Université d'été a également été l'occasion de présenter les candidats aux élections du collège ordinal Province du CNB qui auront lieu le 28 novembre prochain et de rappeler l'importance du collège ordinal pour les actions de la Conférence des bâtonniers de France.



©Julie Carretier Cohen

Candidates et candidats aux élections du collège ordinal Province du CNB soutenus par la Conférence des bâtonniers

Merci à toutes et tous pour cette Université d'été !

Et parce que la convivialité lors de l'Université d'été de la Conférence a également lieu hors travaux, les participants ont pu profiter d'activités culturelles ou physiques à Montpellier et à Sète.

L'ensemble des intervenants doit être remercié et félicité pour la qualité des propos tenus et échangés ainsi que le bâtonnier et la vice-bâtonnière de Montpellier pour l'accueil réservé à l'ensemble des participants de cette 11^{ème} Université d'été qui, assurément, fera date !



©Julie Carretier Cohen

Bâtonnières et Bâtonniers participants à l'Université d'été 2023 de la Conférence des bâtonniers

Merci aux intervenants des tables rondes : Pierre MOREL - À - L'HUISSIER, Député de Lozère ; Hussein BOURGI, Sénateur de l'Hérault ; Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranéen Métropole ; François COMMEINHES, Maire de Sète ; Jean-François MOUTTE, Président de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse ; Tristan GERVAIS de LAFOND, Membre de la Conférence des premiers présidents, premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ; Hervé HENRION, Président du Tribunal de Vesoul ; Jean-Marie PONTIER, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille ; Fanny DOMBRE-COSTE, première Adjointe au Maire de Montpellier ; Pascale HONORAT, Directrice de Territoires, Transitions et Écosystèmes ; Frédéric MORTIMORE, Président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche-sur-Saône ; Marc BOLLET, ancien Président de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille ; Michel BENICHOU, ancien Président de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Grenoble ; Serge DEYGAS, Président de la commission Numérique de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lyon ; Philippe BARON, Président de la commission Numérique du CNB et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tours ; Justine DEVRED, Co-présidente de la commission pénale et droits de l'homme de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Senlis ; Zohra PRIMARD, Vice-présidente de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de l'Essonne ; Patrick LINGIBE, Vice-président de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Guyane ; Christophe BAYLE, Vice-président de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux ; Warren AZOULAY, Enseignant-chercheur à l'Université d'Aix-Marseille et avocat au barreau de Marseille ; Maxime ROSIER, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier ; Iris CHRISTOL, Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Montpellier ; Remy LEVY, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier ; Bruno CARRIOU, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Nantes ; Philippe THIAULT, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bourges ; Anne LAGARRIGUE, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône ; Nicolas BEDEL de BUZAREINGUES, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier.